

ASH

Le 22 avril 2016

## La mise en œuvre du plan « pauvreté » reste une priorité pour le gouvernement

Les premiers résultats du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 sont « significatifs », s'est félicité le gouvernement lors du conseil des ministres du 13 avril, en présentant le bilan de sa mise en œuvre et ses perspectives 2016-2017. Selon lui, le plan « joue son rôle d'amortisseur social de la crise » dans la mesure où « la hausse du taux de pauvreté en France constatée entre 2008 et 2012 a été enrayerée », pour se stabiliser autour de 14 % (soit plus de huit millions de personnes). Malgré tout, a-t-il reconnu, « la pauvreté et les inégalités subsistent, touchant particulièrement les familles monoparentales, les enfants, les chômeurs de longue durée, mais également un certain nombre de salariés aux revenus modestes » (1). C'est pourquoi la mise en œuvre du plan « reste une priorité », ont assuré la ministre des Affaires sociales et de la Santé, son homologue au Logement et la secrétaire d'Etat chargée de l'exclusion lors de ce conseil des ministres.

D'après le Premier ministre, qui s'est exprimé sur le sujet le lendemain, lors d'un déplacement à Mantes-la-Jolie (Yvelines), « toutes les mesures du plan sont désormais réalisées [58 %] ou engagées [42 %] ». Et « l'année à venir permettra de les conforter et de les démultiplier ». Manuel Valls a par exemple confirmé une nouvelle revalorisation exceptionnelle de 2 % du revenu de solidarité active au 1<sup>er</sup> septembre prochain – la quatrième du genre depuis 2013 –, l'objectif étant d'augmenter l'allocation de 10 % sur cinq ans. Le gouvernement entend aussi concrétiser, sur la période 2016-2017, un certain nombre de décisions qu'il a récemment prises, en particulier :

- ▶ la création de 100 postes médico-sociaux supplémentaires dans le cadre des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ;
- ▶ l'augmentation des aides financières aux élèves du second degré dont les parents sont en difficulté financière (+ 25 millions d'euros sur la période, soit une hausse de 42,5 %) ;
- ▶ la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité des jeunes (revalorisation des bourses de lycée, création d'un droit universel à la garantie locative...) (2).

Par ailleurs, le Premier ministre va adresser aux préfets une « instruction dans les semaines qui viennent afin de leur demander en particulier de veiller à la mise en œuvre des stratégies locales destinées à faciliter la domiciliation des personnes sans-abri, à améliorer la prise en charge des familles et des enfants, et à garantir l'accessibilité physique et numérique des services au public ». ■ Florence Tamerlo

(1) Un constat également établi par le collectif Alerte et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Voir respectivement ASH n° 2948 du 19-02-16, p. 16 et n° 2949 du 26-02-16, p. 5.  
(2) Voir ASH n° 2956 du 15-04-16, p. 7.